

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 27 mars 2023, à 18 h 30.

SONT PRÉSENT.E.S : les conseillères Brigitte Chagnon, Joëlle Kergoat et Marie Ségleski ainsi que les conseillers Joseph Kula et Benoit Thibeault

EST ABSENT : Le conseiller Raphaël Ciccariello,

Sous la présidence du maire, M. Yves Bélanger, aussi présente Vicki Emard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière par intérim, le maire déclare la séance ouverte. Il est 18 h 30.

2023.03.31

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2023**
5. **ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Adoption de la liste des déboursés et des comptes payés
 - 5.2 Nomination de madame Vicki Emard à titre de directrice générale et greffière-trésorière
 - 5.3 Nomination de madame Karine Paquette à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
 - 5.4 Octroi du poste de secrétaire multiservice à madame Isabelle Robert
 - 5.5 Confirmation d'embauche de la coordonnatrice des loisirs
 - 5.6 Acceptation de l'offre de service de Bureautech Laurentides Inc. pour un contrat de location d'un appareil multifonctions
 - 5.7 Acceptation de l'offre de service de Groupe RD Consultants pour la caractérisation environnementale sur le chemin du lac chaud est – phase 2
 - 5.8 Autorisation de paiement à HKR consultation ingénierie appliquée concernant le projet P22-036-MAC - travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est
 - 5.9 Appui au comité de candidature de Blainville dans sa démarche d'obtention de la finale des jeux du Québec – hiver 2026
 - 5.10 Appui à la municipalité de la Présentation concernant leur demande au Ministère de la Culture et des Communications sur l'assurabilité des immeubles patrimoniaux
6. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1 Autorisation de la présentation d'une demande d'aide financière auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre du Programme station de nettoyage d'embarcations
7. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1 Mandat à la MRC d'Antoine-Labelle pour la rédaction de règlements tels que selon l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2023 à 2026
8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
9. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1 Désignation de la coordonnatrice aux loisirs comme responsable du dépôt de demandes de subventions au Programme pêche en herbe de la Fédération de la Faune du Québec (FFQ) et au Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2023

cours d'eau du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour la fête de la pêche.

10. **BIBLIOTHÈQUE**
11. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
12. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère madame Marie Segleski
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2023.03.32 **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER
ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 février 2023 et de la séance extraordinaire du 27 février 2023, la directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat
Et résolu à la majorité

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 février 2023 et de la séance extraordinaire et 27 février 2023.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2023.03.33 **ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**
ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES PAYÉS

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des déboursés jusqu'au 20 mars 2023 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 72 372.83 \$
REMISES D.A.S. : 31 872.96 \$
COMPTES PAYÉS PAR CHÈQUES : 15 520.55 \$

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2023

PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS : 48 139.52 \$
PAIEMENTS PAR INTERNET : 225 763.83 \$

TOTAL : 393 669.69 \$

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste officielle des déboursés et des comptes payés jusqu'au 20 mars 2023.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2023.03.34

NOMINATION DE MADAME VICKI EMARD À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le poste de directrice générale et greffière-trésorière est vacant;

CONSIDÉRANT QUE madame Vicki Emard, occupe la fonction de directrice générale par intérim depuis le 13 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE madame Emard a occupé le poste de directrice générale adjointe du 27 mai 2021 au 13 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE madame Vicki Émard a de l'expérience comme gestionnaire municipale;

CONSIDÉRANT QUE madame Emard a démontré durant l'intérim du poste les qualités et aptitudes essentielles à la fonction, le tout à la satisfaction des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à la nomination de madame Vicki Emard à titre de directrice générale et greffière-trésorière rétroactivement au 1^{er} janvier 2023;

ET

D'AUTORISER le maire Yves Bélanger à signer le contrat de travail de madame Vicki Emard, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2023

2023.03.35

NOMINATION DE MADAME KARINE PAQUETTE À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE le poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe est vacant;

CONSIDÉRANT QUE madame Karine Paquette, occupe la fonction de directrice générale adjointe par intérim depuis le 25 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE madame Paquette est à l'emploi de la municipalité depuis plus de 15 ans et détient une solide expérience dans le domaine municipal;

CONSIDÉRANT QUE madame Paquette a démontré durant l'intérim du poste les qualités et aptitudes essentielles à la fonction, le tout à la satisfaction des membres du conseil et de la direction;

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à la nomination de madame Karine Paquette à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe rétroactivement au 1^{er} janvier 2023;
ET

D'AUTORISER le maire Yves Bélanger à signer le contrat de travail de madame Karine Paquette ainsi que la lettre d'entente 2023-01, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2023.03.36

OCTROI DU POSTE DE SECRÉTAIRE MULTISERVICES À MADAME ISABELLE ROBERT

CONSIDÉRANT QU'un poste de secrétaire multiservices est vacant depuis le mois de juillet dernier;

CONSIDÉRANT QU'un affichage pour le poste de secrétaire multiservices a été fait conformément à l'article 9.10 de la présente convention collective;

CONSIDÉRANT QUE seule la salariée Isabelle Robert, secrétaire-réceptionniste a appliqué sur le poste;

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Robert est à l'emploi de la Municipalité depuis le 11 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Robert détient les compétences requises pour le poste de secrétaire multiservices;

Il est proposé par la conseillère madame Marie Segleski

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2023

Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER madame Isabelle Robert au poste de secrétaire multiservices, le tout conformément à la convention collective en vigueur.

Il est proposé par
Et résolu à l'unanimité

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2023.03.37

CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE AUX LOISIRS

CONSIDÉRANT que Mme Dominique Boulianne a été embauchée à titre de coordonnatrice aux loisirs le 4 juillet 2022, par la résolution numéro 2022.06.151;

CONSIDÉRANT que Mme Boulianne satisfait aux exigences du poste ;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité :

DE CONFIRMER l'embauche de Mme Dominique Boulianne à titre de coordonnatrice aux loisirs, en date du 7 mars 2023, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail des employés de la Municipalité.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim

2023.03.38

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE BUREAUTECH LAURENTIDES INC. POUR UN CONTRAT DE LOCATION D'UN APPAREIL MULTIFONCTIONS

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location concernant l'appareil Xerox C8045 vient à échéance le 23 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne souhaite pas renouveler son entente de location;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Bureautech Laurentides Inc. pour la location d'un appareil multifonctions de marque Konica/Minolta modèle BIZHUB C450I neuf, incluant la prise en charge des paiements restants, de l'entente en cours, pour l'appareil Xerox C8045 au montant de 3,344.00\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le l'offre respecte le règlement numéro 2021-160 sur la Gestion contractuelle;

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2023

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'annulation du contrat de location de l'appareil Xerox C8045 au montant de 3,344.00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la location d'un appareil multifonctions de marque Konica/Minolta modèle BIZHUB C450I pour un terme de 60 mois auprès de Bureautech Laurentides Inc. au montant de 472.00 \$ par mois plus les taxes applicables;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée Vicki Emard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte location équipement de bureau portant le numéro de folio 02 13000 517.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2023.03.39

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE GROUPE RD CONSULTANTS POUR LA CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE SUR LE CHEMIN DU LAC CHAUD EST – PHASE 2

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière maximale de 4 873 318 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement pour la réfection du chemin du Lac-Chaud Est – phase 2;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Groupe RD Consultants répond aux attentes pour les travaux de sondage au centre du tronçon de 1.0 km de chemin du Lac Chaud afin de répondre aux exigences du RVMQ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Groupe RD Consultants est au montant de 12 358.67\$ incluant les taxes;

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de service de Groupe RD Consultants pour la caractérisation environnementale sur le chemin du Lac Chaud Est au montant de 12 358.67\$ incluant les taxes;

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2023

2023.03.40

AUTORISATION DE PAIEMENT À HKR CONSULTATION INGÉNIERIE APPLIQUÉE CONCERNANT LE PROJET P22-036-MAC - TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-CHAUD EST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est à la Firme HKR consultation ingénierie appliquée par résolution numéro 2022.04.111;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu de procéder à des décomptes progressifs pour les paiements à la firme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 2022-167 décrétant des travaux de réfection du chemin du Lac Chaud Est phase 1 et un emprunt au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.01.30;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière maximale de 7 066 686 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement pour la réfection du chemin du Lac-Chaud Est;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de mise en place d'un financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.05.122;

CONSIDÉRANT QUE HKR consultation ingénierie a effectué les travaux suivants :

- Suivis entrepreneur pour documents de fin de travaux
- Révision documents de fin de travaux soumis par entrepreneur
- Quittance (obtention et révision)
- Réunion de suivi (ajustement carburant, environnement, quittance)
- Estimation glissières

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un paiement à la Firme HKR consultation ingénierie appliquée au montant de 5 708.51\$ incluant les taxes applicables, pour les mois de décembre 2022 à février 2023.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2023.03.41

APPUI AU COMITÉ DE CANDIDATURE DE BLAINVILLE DANS SA DÉMARCHE D'OBTENTION DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2026

CONSIDÉRANT la volonté d'obtenir la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2026 par la Ville de Blainville en collaboration avec ses partenaires;

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un profit commun et d'accroître la fierté des citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique;

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2023

CONSIDÉRANT que cet événement mettra en valeur la culture laurentienne, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

CONSIDÉRANT l'impact positif d'un tel événement sur les jeunes de Blainville et de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population;

CONSIDÉRANT la capacité de la ville de Blainville et de ses partenaires de présenter cet événement;

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité

D'APPUYER la candidature de la Ville de Blainville pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026;

ET

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la députée de Labelle, Mme Chantale Jeannotte, à la députée de Laurentides-Labelle, Mme Marie-Hélène Gaudreau, au député de Blainville, M. Mario Laframboise ainsi à la député de Thérèse-de Thérèse-De Blainville, Mme Louise Chabot

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2023.03.42

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION CONCERNANT LEUR DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS SUR L'ASSURABILITÉ DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX

CONSIDÉRANT que le patrimoine est une richesse collective et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2023

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion en ce patrimoine;

CONSIDÉRANT la résolution de la Municipalité de La Présentation, datée du 17 janvier 2023;

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'APPUYER la résolution de la Municipalité de La Présentation;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

ET

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Municipalité de La Présentation pour qu'elle puisse la faire parvenir aux intervenants concernés.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

TRAVAUX PUBLICS

2023.03.43

AUTORISATION DE LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) DANS LE CADRE DU PROGRAMME STATION DE NETTOYAGE D'EMBARCATIONS

ATTENDU QUE le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a élaboré et mis en place le Programme station de nettoyage d'embarcation, en soutien pour aider à lutter contre les espèces aquatiques envahissantes et les organismes pathogènes de la faune aquatique. Il encourage l'implantation ou la réfection de stations de nettoyage d'embarcations ;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Macaza souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère pour l'année 2023 concernant un projet permettant la réfection de la station de nettoyage d'embarcations;

ATTENDU QUE la subvention prévoit un montant maximal de 15 000\$ subventionné à 75% qui permet l'amélioration de la station de nettoyage d'embarcations;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2023

D'AUTORISER la demande d'appui financier dans le cadre du Programme station de nettoyage d'embarcation pour l'année 2023 auprès du Ministère des Forêts, de La Faune et des Parcs (MFFP) ;

ET

D'AUTORISER monsieur Benjamin Hoff à titre de mandataire et signataire auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour le suivi de la demande d'appui financier pour et au nom de la Municipalité de la Macaza.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2023.03.44

MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR LA RÉDACTION DE RÈGLEMENTS TEL QUE SELON L'ENTENTE RELATIVE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE POUR LA PÉRIODE 2023 À 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Macaza a donné son accord au renouvellement de l'Entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2023 à 2026 par la résolution 2022.11.263;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir des services offerts par la MRC d'Antoine-Labelle tel que selon l'Entente aux articles 3.1 et 3.9 pour la rédaction du règlement de location à court terme ainsi que pour le règlement de démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aussi se prévaloir des services offerts par la MRC d'Antoine-Labelle pour la révision des règlements de lotissement, de construction, de zonage ainsi que celui d'émission de permis;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est un organisme mandaté par le conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, ce dernier devra être consulté au cours du processus;

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

DE MANDATER la MRC d'Antoine-Labelle pour la rédaction de règlements tels que selon l'Entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2023 à 2026;

D'AUTORISER madame Vicki Emard, directrice générale par intérim comme principal contact.

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2023

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LOISIRS ET CULTURE

2023.03.45

DÉSIGNATION DE LE COORDONNATRICE AUX LOISIRS COMME RESPONSABLE DU DÉPÔT DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AU PROGRAMME PÊCHE EN HERBE DE LA FÉDÉRATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC (FFQ) ET AU PROGRAMME DE SOUTIEN POUR L'ENSEMENCEMENT DES LACS ET DES COURS D'EAU DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) POUR LA FÊTE DE LA PÊCHE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise annuellement une fête de la pêche, conjointement avec les bénévoles de l'Association des propriétaires du Lac Chaud;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Fête de la pêche 2023, une demande de subvention est déposée par la Municipalité au Programme « Pêche en herbe » de la Fédération de la Faune du Québec et au programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité

DE DÉSIGNER la coordonnatrice aux loisirs, Dominique Boulianne, en tant que responsable du dépôt desdites demandes de subventions pour et au nom de la Municipalité de La Macaza.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

BIBLIOTHÈQUE AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTIONS

2023.03.46

LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère madame Marie Segleski

Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 20h07

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2023

LE MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Yves Bélanger

Vicki Emard